



Dans ce numéro

- Projet lac : réunion publique
- Budgets et fiscalité
- Mobilité : voies cyclables
- Transition énergétique et écologique : extinction de l'éclairage public
- Recensement JDC
- Sècheresse
- Rentrée scolaire
- Circulation trottinettes
- Nouvelle conseillère municipale
- Carte identité et passeport

Agenda

Soirée œnologie

Samedi 15 octobre

organisée par Sainte-Foy

Initiatives

Salle des fêtes

Le jour de la nuit

Samedi 15 octobre

organisé par Val de Saune Nature

Environnement

Parking lac côté route de la Saune

Marché nocturne en musique

animé par Don Diego

Jeudi 20 octobre

Place de la mairie

Commémoration de l'armistice

Vendredi 11 novembre

Monument aux morts

et salle des fêtes

Marché des artisans

Dimanche 13 novembre

organisé par Sainte-Foy Initiatives

Salle des fêtes

Stage de danse

et soirée dansante

Samedi 19 novembre

Organisés par Rock'n Co

Salle des fêtes

Bourse aux jouets

Dimanche 27 novembre

organisée par l'Association des

Parents d'Elèves

Salle des fêtes

Loto du gras

Samedi 10 décembre

organisé par le Lauragais Football

Club

Salle des fêtes

LE MOT DU MAIRE



LA HAUSSE DE LA TAXE FONCIERE

Nous venons de recevoir l'avis d'imposition de la taxe foncière 2022 qui enregistre une augmentation globale de 14,65 % par rapport à l'année dernière. Pourtant notre commune s'évertue depuis des décennies à maintenir son taux, quelle que soit la conjoncture économique; il n'a varié qu'une seule fois, en 2014, à la baisse ! Le détail de la feuille d'imposition du foncier sur les propriétés bâties fait apparaître une forte augmentation du taux d'imposition relatif à la communauté de communes (colonne intercommunalité). Dans une foire aux questions « FAQ » que l'on peut consulter sur le site internet de Terres du Lauragais, les responsables de cet établissement en donnent les raisons... Les deux délégués au conseil communautaire de la majorité du conseil municipal de Sainte-Foy d'Aigrefeuille ont voté contre cette augmentation.

Dans la continuité des exercices précédents, le budget de notre commune se veut à la fois ambitieux et réaliste, en restant fidèle à ses principes : nous l'avons vu, une politique fiscale maîtrisée, un bon niveau d'investissement, la priorité à l'enfance, à l'environnement, la sécurité et l'aide aux associations. A ce jour, l'exercice 2022, en ce qui concerne les principaux chantiers, en particulier l'atelier, l'avenue René Cassin qui s'inscrivent dans un programme d'investissement de 1 million d'euros, est achevé.

Notre trésorerie est bonne. C'est de bonne augure pour engager nos futurs projets notamment les travaux de restauration du lac qui se précisent.

A ce titre, nous organisons une réunion publique pour vous en parler et répondre à vos questions, le jeudi 27 octobre 2022 à 18h00; vous y êtes cordialement invités.

Le maire, Daniel RUFFAT

PROJET LAC

Réunion publique jeudi 27 octobre à 18h00 - salle des fêtes

Gestion, description et avancée du projet, contraintes techniques, phasage, financements, ...



Le maire et les élus en charge du projet vous convient à une réunion publique le jeudi 27 octobre à 18h00 à la salle des fêtes, en présence de Philippe PLANTADE, président du Syndicat du Bassin Hers Girou et des techniciens du syndicat et de Gilbert HEBRARD, président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

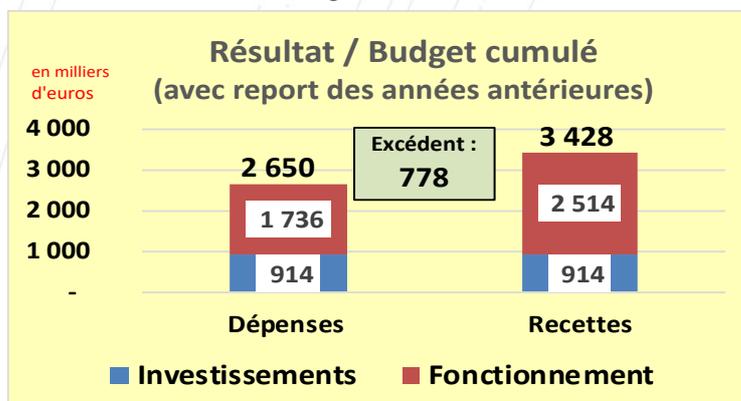


BUDGETS ET FISCALITE

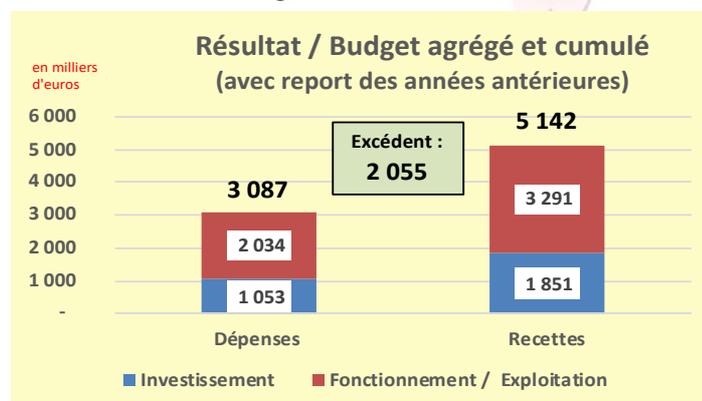
Les comptes administratifs (C.A.) de l'année 2021 et les budgets de l'année 2022 ont donné lieu à un vote en séance du conseil municipal le 14 avril 2022. Suite à une demande des services de la préfecture portant sur les restes à réaliser (R.A.R.), les C.A. 2021 et budgets 2022 relatifs à la section « Budget Communal » ont donné lieu à une seconde délibération le 19 juillet 2022. L'ensemble de ces délibérations a été approuvé à une large majorité des membres présents et représentés.

Chiffres clés sur l'année 2021

Budget Communal



Tous budgets confondus



Budgets et Taux d'imposition 2022

Le budget primitif pour l'année 2022 a été élaboré avec la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux des taxes foncières. Il a été proposé et approuvé par le conseil municipal (à une large majorité de ses membres) de maintenir le taux des taxes communales au même niveau que ceux de 2021.

Concrètement, cela se traduit par des taxes foncières inchangées à 43,32% sur les propriétés bâties et à 90,70% sur les propriétés non bâties.

Budget Communal 2022 en Bref

Budget de Fonctionnement
2,9 millions €



Budget d'Investissement
2,2 millions €

Budget de Fonctionnement 2022



Energies
7%



Prestations de services
11%



Entretien Maintenance Achats
12%



Charges de personnel et charges associées
42%



Assurances, honoraires et autres subventions
10%



Virements à la section d'Investissement
11%



Autres charges et opérations d'ordre
5%



Emprunts (intérêts)
1%

Budget d'Investissement 2022

(les principaux investissements inscrits)



Construction nouvel atelier municipal



Aménagements sur l'Avenue René Cassin



Création zones ludiques à l'école



Déploiement de voies cyclables



Extinction partielle de l'éclairage public

Taxes Foncières

La suppression de la Taxe d'Habitation (propriétés principales) est entrée en vigueur pour l'année fiscale 2022; de ce fait, seule la taxe foncière est perçue cette année et ce par les propriétaires d' habitations et terrains de notre commune.

Les taux d'imposition des taxes communales : 43,32 % pour les propriétés bâties et 90,70 % pour les propriétés non bâties, n'ont pas connu d'augmentation par rapport à 2021 (taux communaux inchangés depuis 2014); la revalorisation de la base d'imposition (cotisation) est établi par les services de l'Etat. Les autres rubriques de l'avis d'imposition sont fixées par l'intercommunalité dans laquelle notre commune est située, à savoir l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale « Terres du Lauragais ».

MOBILITE – DEPLOIEMENT DE VOIES CYCLABLES

Comme nous l'annoncions dans le bulletin municipal de janvier, notre projet de mobilité et de création de voies cyclables se concrétise. L'objectif est de favoriser l'usage du vélo au sein de notre village en mettant l'accent sur la sécurité et le confort. Ce projet vient en complément des « liaisons douces » existantes sur le secteur de la Palenque et de l'avenue René Cassin. Les critères qui nous ont guidé pour trouver des solutions sont les suivants : les voies doivent être suffisamment larges, le trafic routier faible, éviter les travaux « lourds » de voirie pour réduire les coûts et favoriser les voies communales.

Après analyse, deux solutions ont émergé. La première permet de relier la partie ouest de la commune en empruntant des rues à faible trafic avec un marquage vertical pour accéder au centre du village. La deuxième, consiste à créer des chaussées à Voie Banalisée ou Chaucidou (Chaussée circulation douce) sur les avenues Jacques Prévert et Alain Saint-Paul.

Plusieurs dispositifs déployés sur notre commune :



Chaussée à Voie Centrale Banalisée ou Chaucidou (Chaussée circulation douce) sur l'avenue Jacques Prévert et sur l'avenue Alain Saint-Paul :

La Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB) est une chaussée étroite sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe.

Les objectifs sont multiples :

- Permettre de matérialiser un espace pour les cyclistes
- Favoriser la circulation (vélos et voitures) sur des routes où le trafic n'est pas trop important
- Inciter à une circulation plus apaisée et améliorer la sécurité pour tous

Ce dispositif fait partie d'une expérimentation innovante : une première au sein de notre intercommunalité.

Itinéraires conseillés

Un itinéraire cyclable conseillé vient d'être déployé au travers de la commune.

Il permet de relier la zone de la Palenque, au centre du village et à l'avenue Joseph Huc et ce en évitant les axes principaux pour la sécurité de tous.

Ce dispositif est matérialisé par des panneaux de circulation mais sans marquages au sol.

Dans le même esprit de nouveaux râteliers à vélos ont été installés en plusieurs points de la commune pour inciter à la pratique du vélo.



La suite...

Les prochaines étapes consisteront à travailler en collaboration avec le conseil départemental de la Haute-Garonne afin de créer une liaison avec les secteurs des Bruges, Ensolehada et Plein Sud qui nécessitent d'emprunter une voie départementale. Une réflexion est également engagée pour relier notre village vers Toulouse. Cette mise en place reste cependant plus complexe à mettre en œuvre car cela nécessite un projet conjoint avec deux autres intercommunalités.

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Comme annoncé dans le bulletin municipal de début d'année, l'extinction de l'éclairage public va se déployer sur la commune. La date visée est le samedi 15 octobre, cependant, au vu des fortes sollicitations du Syndicat Département d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG), organisme qui gère les automatismes, cette opération pourrait être décalée. A ce jour, elle se limitera aux « zones résidentielles », hors « axes principaux ».

L'éclairage public sera donc **éteint de 0h00 à 05h00**. Pour cela 24 horloges astronomiques ont été installées en collaboration avec le SDEHG.

Un dispositif qui représente un double enjeu :

- **Ecologique** : la pollution lumineuse est une source de perturbations pour la biodiversité (modification du système proie-prédateur, des migrations...). Elle occasionne également une perturbation pour l'observation des constellations.
- **Energétique** : cette extinction contribuera à la diminution de la consommation énergétique de la commune.



BIENTÔT 16 ANS PENSEZ A VOUS FAIRE RECENSER

A partir de vos 16 ans, le recensement citoyen (ou militaire) vous permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales, accéder aux examens et concours de l'Etat, vous engager dans une forme de volontariat, militaire ou civil.
Il concerne tous les jeunes, filles ou garçons.

SECHERESSE

Plusieurs habitants nous ont signalé des fissures sur leur habitations ou annexes. Le maire vient de saisir le préfet pour solliciter la reconnaissance de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Vous serez informés par tous supports de communication des suites données à notre demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse.
Par ailleurs, nous solliciterons à nouveau les services compétents dès janvier 2023, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

RENTREE SCOLAIRE

Effectifs	346
Maternelle ouverture d'une classe	117
Elémentaire ouverture d'une classe	229

Directrice : Anne MONTILLET

Institutrices - Instituteur	Niveau	Effectifs
Natacha CHOLLET	PS	24
Karine LARTIGAU	PS/MS	23
Catherine LABETOUILLE	PS/MS	24
Sandrine MORIN	MS/GS	23
Isabelle LATAPIE	GS	23
Noémie BERTHON	CP/CE1	24
Mélanie BERTIER	CP/CE1	24
Christel FOURNIOLS	CP/CE1	24
Laurence DELMAS	CE1/CE2	25
Lucien VERMUNT	CE2	28
Sarah SACREPAYE	CE2/CM1	24
Charlène DUFFAU et Ninon FERRARI	CM1	28
Karine GARDELLE DUCASSE	CM1/CM2	24
Isabelle BRISSET BARATAUD	CM2	28

CIRCULATION TROTTINETTES

Il a été remarqué des usages inappropriés et dangereux de deux roues sur la commune, notamment de trottinettes électriques. Merci de respecter la législation en vigueur sur ce mode de mobilité.

ETAT CIVIL

MARIAGES

21/05/2022 CAZENEUVE Bastien et PLANTE Jessica
10/06/2022 HAGOLLE Bruno et COURSIN Aurélie
11/06/2022 MAURIN Frank et LEFÈVRE Cédrine
18/06/2022 CABANES Fabien et JOUANEN Emilie
18/06/2022 LUNES Adrien et PIGEAT Claire-Lise
09/07/2022 LIZON Anthony et DAL CORSO Julie
02/08/2022 BONFILS Martin et CHIDIAC Cathy
13/08/2022 BARRÉ Bruno et ORENGO Nathalie
18/08/2022 BOYER Hugues et LENCINA Laura
18/08/2022 PONTACQ Rémy et BASTIDE Sarah
02/09/2022 TODESCO Guillaume et LOUBET Fabienne

NAISSANCES

18/04/2022 ALVES Lisandro
13/05/2022 WILLEMS Isia
22/06/2022 LABORDE Victoria
15/07/2022 DELANNAY Louis
17/07/2022 AUMAÎTRE Florie
06/08/2022 LABORDE Grégoire

DECES

27/03/2022 HUILLET Viktoria
03/04/2022 HUC Marie-Louise
05/04/2022 MARTIN René

NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Nathalie MALIRAT élue sur la liste de la majorité remplace
Eric NEAUPORT.

HORAIRE TRAVAUX BRUYANTS

Jours ouvrables :
8h30-12h et de 14h30-19h30
Samedi :
9h-12h et de 15h-19h
Dimanche et jours fériés :
10h-12h et de 16h-18h
Pour les entrepreneurs, les travaux bruyants doivent être interrompus entre 20h et 7h et toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

PLANNING COLLECTES

DECHETS VERTS
4-18-25 Octobre
8-15-22 Novembre
6-20 Décembre

CNI - PASSEPORTS

La mairie de Sainte-Foy d'Aigrefeuille n'est plus habilitée à instruire les dossiers de demande de carte d'identité et passeport.

La commune de Lanta, la plus proche, est équipée du système permettant l'instruction de ces dossiers.

Les demandes de rendez-vous se déroulent exclusivement en ligne : <https://portail.bergerlevrault.fr/MairieLanta31570/rendez-vous?hasfather=false>
Attention actuellement le délai de délivrance est de 7 semaines.

Pour tout renseignement vous pouvez les contacter au 0562188200.